

<b>DEPARTEMENT</b>
PAS-DE-CALAIS
<b>CANTON</b>
BOULOGNE NORD-OUEST
<b>COMMUNE</b>
WIMEREUX

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Liberté - Egalité - Fraternité**

**ARRETE DU MAIRE**

2026\_139

Feuillet n° 151

SA/AN/SL

<b>ELIMINATION DE DOCUMENTS APPARTENANT A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2026</b>
--

Le Maire de la ville de WIMEREUX,

**Vu** la délibération n° 20260322\_5 du Conseil Municipal du 22 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réguler les collections de la Bibliothèque Municipale ;

## **A R R E T E**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque Municipale sont :

- Mauvais état physique ou un contenu obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ou proposés à la vente.
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, associations caritatives, etc.) ou à défaut, détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ou proposés à la vente.

### **ARTICLE 2** :

Dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera constatée par un procès-verbal minimum annuel, présentant la liste des documents pilonnés (auteur, titre et numéro d'inventaire) et indiquant leur nombre total. La responsable de la Bibliothèque Municipale sera chargée de mettre en œuvre cette procédure et d'élaborer les procès-verbaux d'élimination conservés à la bibliothèque.

### **ARTICLE 3** :

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

.../...

.../...

**ARTICLE 4 :**

Le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la Ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la commune et transmis aux intéressés.

**ARTICLE 5 :**

Une ampliation du présent arrêté sera :

- adressé Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer ;
- transmis à la Bibliothèque Municipale.

Wimereux,

Vu, le D.G.S

**#signature#**